



Collecte des encombrants

Informations de ramassage



Monceau-le-Waast

Le mardi 11 juin 2024

Modalités

Pour être collectés devant chez vous, les encombrants doivent pouvoir être chargés par deux personnes. Ils ne doivent ni provenir d'une activité professionnelle, ni être toxiques.

Modalités de dépôt :

Déposez vos encombrants la veille du jour de collecte

Poids max : 50Kg - Longueur max : 2 mètres - Largeur max : 1,50 mètres.



- Bois : planches, palettes, ...
 - Meubles, matelas et sommiers
 - Produits polluants :
 - fûts, bidons et autres contenants
 - Bouteilles de gaz,
 - Carcasses de voitures et de machines,
 - Pneumatiques, ...
 - Gravats : pierre, béton, ...
 - Ordures ménagères et déchets verts,
 - Explosifs, extincteurs,
 - Métal : tous métaux dont câbles
 - Produits radioactifs,
 - Déchets électriques ou électroniques : réfrigérateur, téléviseur, machine à laver, four, ..
 - Amiante,
 - Batteries, piles,
 - Ampoule, néons.
- Revêtement de sol :
 - Sol pvc, moquette, parquet stratifié, tapis, ...
 - Glace, Aquarium, Vaisselle
 - Plastiques (attention aux risques d'envol) : tuyaux d'arrosage, arrosoir, pot de fleur, ...

L'ensemble des déchets cités peut être apporté en déchèterie à l'exception de ceux soulignés. Les deux déchèteries sont ouvertes toute l'année et l'accès est gratuit .

Communauté de communes du Pays de la Serre

1 rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Tél : 03 23 80 77 22

Site internet : www.paysdelaserre.fr

Fax : 03 23 80 03 70

E-mail : tri@paysdelaserre.fr